

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY
--ooOoo--
SEANCE DU LUNDI 21 JANVIER 2013 A 18 H 15
--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- Budgets Primitifs 2013 (Rap. M. Le Maire)
- 1 – Budget principal Ville
 - 2 – Budget annexe Parking
 - 3 – Budget annexe Camping
 - 4 – Budget annexe Cuisine Centrale
 - 5 – Budget annexe Chauffage Urbain
 - 6 – Budget annexe Cellules Commerciales
- Conclusion d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Épernay et le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville (Rap. M. LIEBART)
- c) Subventions 2012 versées au C.C.A.S ajustement des subventions prévues au budget primitif 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
 - d) Attribution de subventions de fonctionnement aux associations et organismes exercice 2013 (Rap. M. RODRIGUES)
 - e) Décision modificative n° 4 exercice 2012 (Rap. M. RODRIGUES)
 - f) Créations et modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme HEURTAUX)
 - g) Extension du régime indemnitaire des agents des cadres d'emploi animateurs territoriaux et assistants de conservation (Rap. Mme HEURTAUX)
 - h) Compte épargne temps modification (Rap. Mme HEURTAUX)
 - i) Reconduction de la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité (Rap. M. le Maire)

3 – AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Règlement intérieur des activités péri et extra scolaire (Rap. Mme LOYAUX)

4 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Projet du futur éco-quartier Beausoleil convention financière dans le cadre du diagnostic archéologique (Rap. Mme LEGRAS)

b) Reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon
procédure 2009-2012

(Rap. Mme LEGRAS)

c) Règlement intérieur des cimetières

(Rap. Mme LEGRAS)

d) Approbation du protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique
entre GDF SUEZ et la Ville d'Epernay

(Rap. M. SCHMIT)

5 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4344

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4345

2a1-BUDGET PRINCIPAL VILLE 2013

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu la note explicative de synthèse, conforme à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a été jointe à la convocation des membres du Conseil Municipal,

Vu la maquette budgétaire exposée par nature et chapitre au Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget principal, pour l'exercice 2013, tel qu'il a été présenté, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 44 433 000 € en section de fonctionnement
- 16 199 000 € en section d'investissement

ADOPTE les annexes au document budgétaire,

APPROUVE le tableau des effectifs,

AUTORISE les versements de subventions suivants :

- | | |
|---|-------------|
| - Caisse des Ecoles (657361) | 153 400 € |
| - Centre Communal d'Action Sociale (657362) | 3 511 700 € |

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4346

2a2-BUDGET ANNEXE PARKING 2013

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Parking, pour l'exercice 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 528 200 € en section de fonctionnement
- 119 900 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4347

2a3- BUDGET ANNEXE CAMPING 2013

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Camping Municipal, pour l'exercice 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 222 300 € en section de fonctionnement
- 77 800 € en section d'investissement.

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4348

2a4-BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE 2013

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Cuisine Centrale, pour l'exercice 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 1 295 500 € en section de fonctionnement
- 22 100 € en section d'investissement

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4349

2a5-BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN 2013

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget annexe Chauffage Urbain, pour l'exercice 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 341 700 € en section de fonctionnement

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4350

2a6-BUDGET ANNEXE CELLULES COMMERCIALES 2013

RAPPORTEUR : Monsieur Le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget annexe Cellules Commerciales, pour l'exercice 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

- 75 400 € en section de fonctionnement
- 68 100 € en section d'investissement

Adopté à la majorité (28 voix pour – 7 contre : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, M. LAADAM, M. DE LILLO, Mme JABBOUR, M. THEVENIN, et Mme GILLE.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4351

2b-CONCLUSION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE

RAPPORTEUR : Pierre LIEBART

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Considérant l'intérêt de regrouper les achats de même type afin de réaliser des économies d'échelle et une mutualisation des procédures de passation de marché,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay pour la fourniture de gaz naturel et l'exploitation des installations de chauffage dans les bâtiments de la Ville et du C.C.A.S.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la conclusion du groupement de commandes entre la Ville d'Epernay et le C.C.A.S. de la Ville d'Epernay ainsi que pour tout document concernant ces affaires,

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes 60612, 61522 et 6156 du budget,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOY AUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEB A, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4352

2c-SUBVENTIONS 2012 VERSEES AU C.C.A.S AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2012

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Adopte le montant définitif des subventions accordées au CCAS pour l'exercice 2012 à hauteur de :

- 3 440 000 € en section de fonctionnement
- 165 000 € en section d'investissement.

Adopté à l'unanimité des votants (1 abstention : M. LEFEVRE.)

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4353

2d-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2311-7,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001,

Vu les annexes 1, 2 et 3 de la présente délibération proposant l'attribution respectivement d'un montant de 156 788 €, 2 247 930 € et 10 000 € à titre de subvention d'exercice aux associations énumérées dans ces annexes,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer des subventions d'exercice non grevées de conditions d'octroi, tel que présenté dans l'annexe 1 et 3 de la présente délibération, pour un montant global de 166 788 €,

- d'attribuer des subventions d'exercice aux associations liées à la Ville par une convention d'objectifs et de moyens, telle que présentée dans l'annexe 2 de la présente délibération, pour un montant global de 2 247 930 €,

DIT que les dépenses seront imputées aux chapitres 65 et 204 du budget primitif 2013.

Adopté à l'unanimité des votants.

Ne prennent pas part au vote :

- Mme GARZA, pour FA.S.SOL
- Mme HEURTAUX, pour le Concours de Cordes
- M. LEROY, pour Paysages de Champagne UNESCO
- M. MARECHAL, pour la Mission Locale des Pays d'Epernay, de Brie et Champagne
- M. MOITTIE, pour l'Office de Tourisme d'Epernay et sa Région et le Racing Club Epernay Champagne
- M. SCHMIT, pour Epernay Jumelages
- M. GRAND, pour le Comité de quartier La Villa
- Mme LUTUN, pour le Centre Artistique d'Epernay

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4354

2e-DECISION MODIFICATIVE N° 4 EXERCICE 2012

RAPPORTEUR : Jonathan RODRIGUES

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2012 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Comptabilisation des écritures de stocks.

- + 60 000,00 euros du **chapitre 042** compte **D** FIORDRES/01/6032/FINA (variation des stocks des autres approvisionnements)
- + 60 000,00 euros du **chapitre 040** compte **R** FIORDRES/01/3222/FINA (produits d'entretien)
- - 60 000,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)
- - 60 000,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Ajustement des crédits de fin d'année. Ajustement des crédits pour les admissions en non valeur.

- + 45 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 2CC232/251 /6068/REST (autres matières et fournitures)
- + 45 000,00 euros du **chapitre 70** compte **R** 2CC232/01/706/REST (prestations de services)
- + 8 000,00 euros du **chapitre 65** compte **D** FIEXCEPT/01/6541/FINA (créances admises en non-valeur)

- - 8 000,00 euros du **chapitre 012** compte **D 2CC232/01/6411/PAIE** (salaires, appointements, commissions de base)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4355

2f-CREATIONS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet afin de remplacer la responsable de la Médiathèque Daniel-Rondeau qui a sollicité sa mutation dans une autre collectivité,

Considérant qu'en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il convient de transformer le contrat à durée déterminée d'un agent d'entretien à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires et de créer le poste correspondant,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1er.- DECIDE la création d'un poste d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Article 2. – DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires afin de transformer en contrat à durée indéterminée le contrat d'un agent d'entretien à compter du 13 mars 2012.

Article 3.- AUTORISE le Maire à signer l'avenant transformant le contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée de l'agent concerné.

Article 4.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Technique

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 3

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistants de conservation

Grade : Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 2

Article 5.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4356

2g-EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DES CADRES D'EMPLOI ANIMATEURS TERRITORIAUX ET ASSISTANTS DE CONSERVATION

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris en application de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité d'Administration et de Technicité, et les arrêtés du 14 janvier 2002 et du 29 janvier 2002,

Vu le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires, et l'arrêté du 14 janvier 2002,

Vu la délibération n° 02-801 en date du 30 septembre 2002 relative à la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu les délibérations n° 08-450 en date du 18 février 2008 et n° 08-293 en date du 30 juin 2008 relatives à l'extension du régime indemnitaire des agents du cadre d'emploi des animateurs territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 9 janvier 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 14 janvier 2013,

Considérant que le Conseil Municipal fixe les régimes indemnitaires de leurs agents dans la limite de ceux attribués aux fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er}.- INSTITUE l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), telle que proposée ci-dessous pour les agents du cadre d'emploi des assistants de conservation :

GRADES		Spécificités	Coefficient d'IAT
ANCIENS	NOUVEAUX		
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation de patrimoine et des bibliothèques	Sans fonction d'encadrement	1
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe de patrimoine et des bibliothèques	Sans fonction d'encadrement	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation de patrimoine et des bibliothèques	Avec fonction d'encadrement	5,8
Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe de patrimoine et des bibliothèques	Avec fonction d'encadrement	5,8

Article 2.- INSTITUE l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) pour le grade des animateurs de la façon suivante :

Grades	Spécificités	Coefficient de référence
Animateur	Sans responsabilité de structure	2
Animateur	Avec responsabilité de structure	4

Article 3.- DIT que les coefficients d'IFTS tels qu'ils avaient été délibérés précédemment, pour le grade d'animateur chef, restent inchangés,

Article 4.- DIT que ces indemnités seront versées mensuellement aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires recrutés sur un emploi permanent, et seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,

Article 5.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 12 du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHSET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4357

2h-COMPTE-EPARGNE TEMPS MODIFICATION

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris en application de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au Compte Epargne Temps dans la fonction publique territoriale, modifié

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 18 juin 2012,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 juillet 2012,

Considérant l'intérêt des agents et de la collectivité, d'ouvrir, sous certaines conditions, la possibilité d'indemniser les jours de congés épargnés sur le Compte Epargne Temps,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

INSTITUE, en faveur des agents territoriaux titulaires et non titulaires de droit public, à temps complet, ou non-complet, partant à la retraite, la possibilité de demander l'indemnisation des jours épargnés sur le Compte Epargne Temps, dans les limites et conditions prévues par la réglementation,

INSERE à la fin de **l'article 6** du règlement intérieur, le paragraphe suivant :

« Il est ouvert, selon les conditions et limites prévues par le décret 10-531, la possibilité, aux agents partant en retraite, d'obtenir l'indemnisation des jours épargnés sur leur compte épargne temps ».

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4358

2i-RECONDUCTION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DE LA COLLECTIVITE SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°s 06-3235 du 19 juin 2006, 07-4343 en date du 17 décembre 2007, 09-730 en date du 14 janvier 2008, 10-1605 du 18 janvier 2010, 11-2608 du 17 février 2011 et 12-3593 du 12 mars 2012,

Vu la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité, conclue avec la préfecture de la Marne, le 29 janvier 2007,

Vu les avenant successifs n°1, 2, 3, 4 et 5 en date respectivement des 27 février 2008, 26 janvier 2009, 2 février 2010, 10 mars 2011 et 2 avril 2012 portant reconduction de la convention initiale,

Considérant que la convention visée arrive à échéance le 14 mars 2013,

Considérant que cette convention peut-être reconduite pour une nouvelle durée d'un an, sous réserve de l'utilisation par la collectivité du même dispositif homologué,

Considérant qu'à l'issue d'une consultation, la Ville a décidé de conserver FAST comme opérateur du dispositif homologué,

Considérant l'intérêt pour la Ville de maintenir le dispositif de télétransmission des actes de la collectivité et de conserver les domaines et les matières prévues dans la convention du 29 janvier 2007,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de reconduire à compter du 15 mars 2013, pour une nouvelle année, la convention relative à la mise en œuvre de la télétransmission des actes de la collectivité soumis au contrôle de légalité conclue avec la préfecture de la Marne, le 29 janvier 2007

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°6 ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4359

3a-REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES PERI- ET EXTRASCOLAIRE

RAPPORTEUR : Annie LOYAUX

LE CONSEIL,

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 9 janvier 2013,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre et de faire appliquer un règlement intérieur aux activités péri- et extrascolaires,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement intérieur des activités péri- et extrascolaires organisées par la Ville d'Epernay, ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4360

4a-PROJET DU FUTUR ECO-QUARTIER BEAUSOLEIL CONVENTION FINANCIERE DANS LE CADRE DU DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/242 du 6 juin 2012 portant prescription d'un diagnostic archéologique,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et développement durable du 10 janvier 2013,

Considérant que dans le cadre du projet de reconstruction du quartier Terres Rouges/Beausoleil, la Commune d'Epernay a décidé de réaliser des travaux d'aménagements de voiries, des espaces publiques et des ouvrages hydrauliques de sécurisation du quartier, et le Toit Champenois de construire des logements sociaux en location et en accession à la propriété.

Considérant que les travaux de fouilles archéologiques sont obligatoires sur l'ensemble du quartier réhabilité,

Considérant que les terrains appartenant à la Ville et ceux du Toit Champenois nécessitent la réalisation de tels travaux,

Considérant qu'afin de procéder rapidement aux diagnostics, de manière homogène, et que les travaux concerne le programme relatif aux diagnostics archéologiques sur le quartier Terres Rouges/Beausoleil sont réalisés par l'INRAP, désignée par la Direction régionale des Affaires Culturelles,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre les deux parties afin de régler les modalités de remboursement des frais entre les deux parties.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, avec le Toit Champenois,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec le Toit Champenois et tout autre document qui en résulterait.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 33

Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4361

4b-REPRISE DE CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT D'ABANDON PROCEDURE 2009-2012

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2223-13 à R.2223-23 et L.2223-12 à L.2223-18,

Vu le procès-verbal du premier constat de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière La Villa et sa liste en annexe n°1, en date du 16 juillet 2009,

Vu le procès-verbal du premier constat de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière Nord et sa liste en annexe n°2, en date du 16 juillet 2009,

Vu les certificats d'affichage des premiers procès-verbaux aux cimetières Nord et La Villa en date des 17 juillet 2009, 1^{er} septembre 2009 et 17 octobre 2009,

Vu le procès-verbal du second constat de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière La Villa et ses listes en annexe n°3, concernant les concessions restées en état d'abandon et en annexe 4 concernant les concessions réhabilitées par travaux en date du 19 novembre 2012,

Vu le procès-verbal du second constat de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière Nord et ses listes en annexe n°5, concernant les concessions restées en état d'abandon et en annexe 6 concernant les concessions réhabilitées par travaux en date du 19 novembre 2012,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et développement durable en date du 10 janvier 2013

Considérant la nécessité de reprendre les concessions réputées définitivement en état d'abandon, à l'issue du second et dernier constat en date du 19 novembre dernier,

Considérant que les annexes 4 et 6 des Procès-verbaux du 19 novembre 2012, définissent les concessions dont les travaux de rénovation ont été exécutés, et sont donc hors du champ d'application de ladite reprise de concessions en état d'abandon,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Autorise la reprise des concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière La Villa et au cimetière Nord, listées respectivement en annexes 3 et 5 des procès-verbaux dressés pour chaque cimetière, en date du 19 novembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4362

4c-REGLEMENT INTERIEUR DES CIMETIERES

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10-1622 en date du 18 janvier 2010 portant approbation du règlement intérieur des cimetières,

Vu la délibération n°10-2066 en date du 28 juin 2010 modifiant les horaires d'entrée au cimetière nord, des véhicules ayant dérogation,

Vu la délibération n° 11-2710 du 28 mars 2011, modifiant l'article 49 par l'article 49 bis, listant les futurs ossuaires au cimetière nord,

Vu le règlement intérieur des cimetières en date du 26 janvier 2010,

Vu l'avis de la commission cadre de vie et développement durable en date du 10 janvier 2013,

Considérant que le règlement des cimetières en vigueur depuis le 1^{er} février 2010 et ses additifs nécessitent d'être modifiés, corrigés, précisés ou adaptés, notamment en fonction de l'évolution de la législation funéraire et de modifications organisationnelles,

Considérant qu'afin d'en améliorer la lisibilité, il est indispensable d'en opérer une refonte globale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de voter les termes du prochain règlement intérieur des cimetières, applicable à compter du 1^{er} février 2013.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n° 13-4363

4d-APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE ENTRE GDF SUEZ ET LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 7 janvier 2013,

Considérant que le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et GDF Suez, a pour objectif le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la demande de l'énergie s'inscrivant dans la politique de Développement durable,

Considérant que GDF Suez est l'un des distributeurs d'énergie dits « obligés » pour le rachat des Certificats d'Economie d'Energie,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique entre la Ville d'Epernay et GDF Suez,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord en faveur de l'efficacité énergétique et ses conventions d'application et de répartition, ainsi que tout document relatif à ce partenariat,

DIT que les recettes résultantes des conventions d'application et de répartition seront inscrites sur le compte du budget général.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 33
Date de la convocation : 15 JANVIER 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, M. Benoît MOITTE, 2ème Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, Mme Hélène PLAQUIN Conseillère Municipale déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, M. Daniel MAIRE, Mme Geneviève LAMOTTE, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jonathan RODRIGUES, Conseiller Municipal Délégué, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, Mme Christelle JABBOUR, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Marie-Christine GILLE, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : Mme Nicole TRUSSART, représentée par Mme. Anne-Marie LEGRAS, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND.

Délibération n°13-4364

5-COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

- 1°) Le 15 novembre 2012, de modifier la régie de recettes au Point Information Jeunesse pour la vente de services, afin de pouvoir l'adapter aux nouveaux produits des natures de recette.
- 2°) Le 11 décembre 2012, de souscrire les services de la société LOGITUD pour la maintenance du progiciel de gestion des élections, et d'accepter les conditions de maintenance prévues au contrat, et ce, moyennant la somme de 1912,44 €.
- 3°) Les 11 décembre 2012, 8 janvier 2013, d'accepter les indemnités de :
 - 910 euros, correspondant à la remise en état de la barrière sise à l'angle des rues Pierre-Semard et de Reims, endommagée au cours d'un accident de la circulation le 28 mars 2012.
 - 1183,54 euros, correspondant à la mise en sécurité et au nettoyage de la chaussée, ainsi qu'à la remise en état d'un panneau et au remplacement d'un pot de fleurs de très grand modèle, suite au sinistre du 7 octobre 2012, rue Edouard-Vaillant, lors d'un accident de la circulation.
 - 50 euros, correspondant au montant dont l'assureur est redevable à la collectivité, suite à une erreur de retranscription du détail de l'indemnité, pour le vol par effraction du 16 août 2008, au hall Pierre-GASPARD.
- 4°) Le 11 décembre 2012, de défendre en justice les intérêts de la Commune dans le contentieux l'opposant à l'Agence Européenne de Communication Publique. Qui conteste un nouveau titre de recettes émis à son encontre.

5°) Le 17 décembre 2012, de conclure un avenant portant sur le transfert de l'autorisation d'implantation d'un relais radiotéléphonie sur le stade Paul-Chandon, accordée le 20 mai 2011 à BOUYGUES TELECOM, au profit de sa nouvelle filiale France PYLONES SERVICES.

6°) Le 26 décembre 2012, de passer une convention d'assistance à la préparation des fêtes foraines avec la société M.G. Organisation, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013, et ce, moyennant la somme de 17 940 € T.T.C.

7°) Le 2 janvier 2013, de conclure un marché pour l'entretien périodique et la maintenance du matériel de péage des parkings municipaux avec la société SKIDATA France, à compter du 1^{er} janvier 2013, renouvelable trois fois par tacite reconduction, et ce, moyennant la somme de 33 813,31 € T.T.C par an.

8°) Le 2 janvier 2013, de passer un avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de réhabilitation du site du Petit-Bernon à Epernay avec l'entreprise GRS VALTECH. Le montant de la moins-value s'élève à 51 483,63 € T.T.C, soit une diminution de 13,53 % du montant initial du marché.

9°) Le 4 janvier 2013, de souscrire les services de la société CDC FAST, pour la télétransmission des actes de la Ville, soumis au contrôle de légalité des services préfectoraux. Le contrat prendra effet, à compter du 21 février 2013 pour une durée d'un an, et ce, moyennant la somme de 1794 € T.T.C.

10°) Les 11,13, 17, 31 décembre 2012, 4, et 7 janvier 2013 de mettre :

-les locaux de la Maternelle BELLE NOUE, à la disposition de la directrice, afin d'organiser un marché de Noël le 14 décembre 2012 de 18 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

-des locaux au 148, rue des Jancelins à la disposition de :

-l'AEFTI de la Marne, en étendant l'occupation à la partie droite des locaux, jusque-là inoccupée, et ce, moyennant une redevance annuelle de 2064 €.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

Mme HAMMOUDI, du 21 décembre à 17 H 00, au 24 décembre 2012 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 130 €.

Mme CISSE, du 11 janvier à 17 H 00, au 14 janvier 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Groupe d'Entraide Mutuelle-Atelier Solidaire le Piccolo Théâtre, tous les mardis de 16 H 30 à 18 H 30 à partir du 18 décembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013, et ce, à titre gracieux.

-Mme RUBIN, du 31 décembre 2012 à 16 H 30 au 2 janvier 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 140 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'Association Bernon Loisirs, le 8 janvier 2013 de 18 H 30 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la mairie de quartier, à la disposition de :

-Mme POITTEVIN, représentant Pôle Emploi, le 10 janvier 2013 de 8 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. AMELINE, représentant le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, pour 5 sessions de formation de février à décembre 2013, et ce, à titre gracieux.

-un bureau de la mairie de quartier, à la disposition de :

-Mme CHEVALIER, représentant l'Association pour l'Audit des Aptitudes et du Comportement pour 30 séances de 9 H 00 à 17 H 00, entre janvier et décembre 2013, et ce, moyennant la somme de 40 euros par séance.

11°) Les 26 décembre 2012, 8 janvier 2013, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4291 à 4293, 4305 à 4328 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 24.01.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services